

SELARL A PRIM

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 000 Euros
Siège social : 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

R.C.S. : 509 623 617 RCS LYON
SIRET : 509 623 617 00024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2026 EXTRAIT

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai,

Les associés se sont réunis au siège social de la société A PRIM, 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE, sur la convocation de la Gérance, et ce conformément aux dispositions légales.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Maître Sandrine MOUSSY est désignée en qualité de présidente de l'Assemblée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
.../...
- Démission d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Carole CHAMPIGNY de ses fonctions de cogérante, à compter du 30 juin 2026, et décide de ne pas la remplacer.

Monsieur Olivier GRET et Madame Sandrine MOUSSY demeureront cogérants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère également au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par la gérante,

Sandrine MOUSSY

Signé par :

BD2820FDD44C42D...